

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 18 DEC. 2015

communauté du

PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A291

**OBJET : Ressources - Finances - Budget 2016 - Ouvertures, modifications et clôtures d'AP/CP sur le Budget
Annexe des Transports Publics Urbains**

Le 17 décembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMIEL Michel - BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille - LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis - MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - PAOLI Stéphane – PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise - TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard - AUGÉY Dominique donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - BALDO Edouard donne pouvoir à LENFANT Gaëlle - BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia - BERNARD Christine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine – BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe - ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – FILIPPI Claude – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_16

CONSEIL DU 17 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

**Objet : Budget 2016 – Ouvertures, modifications et clôtures d'AP/CP sur le Budget
Annexe des Transports Publics Urbains
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'ouverture, la révision et la clôture d'autorisations de programme et de crédits de paiement.

Exposé des motifs :

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales prévoient que la section d'investissement d'un budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées.

Ces autorisations de programme constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles peuvent être révisées et, demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Il convient aujourd'hui de procéder à l'ouverture de deux nouvelles autorisations de programme :

- le Parc Relais La Parade,
- le Parc relais Cap Horizon.

OUVERTURES D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

*** Parc Relais La Parade :**

La Communauté du Pays d'Aix projette la création d'un parking à étages, d'une capacité de 500 places, situé au sud de la commune d'Aix-en-Provence. Ce parking se situera à proximité de la RD9 et de l'autoroute A51. Ainsi, il permettra aux automobilistes concernés de pouvoir être rabattus en périphérie de la ville.

Ce parking sera également composé d'une gare routière avec un aménagement de 5 quais. De plus sur ce même emplacement, il est envisagé un projet de surface commerciale d'environ 300 m2 pour la mise place de services à destination des usagers.

Le suivi de cette autorisation de programme se présente donc tel que :

Opération budgétaire	Opération nature	Libellé Opération	Montant AP	CP 2016	CP 2017	Reste à financer post 2017
6020	DI6021AP	Parc Relais La Parade	6 M€	250.000 €	300.000 €	5,45 M€

*** Parc Relais Cap Horizon :**

Dans le cadre de l'opération de l'aménagement de la ZAC Communautaire CAP HORIZON à Vitrolles, la Communauté du Pays d'Aix a prévu un programme d'équipements publics liés à l'amélioration de la mobilité sur le secteur comprenant notamment la création d'un parking relais.

Ce parking sera également composé d'un pôle d'échanges multimodal et de la création de voies piétonnes et cyclables.

Le suivi de cette autorisation de programme se présente donc tel que :

Opération budgétaire	Opération nature	Libellé Opération	Montant AP	CP 2016	CP 2017	Reste à financer post 2017
6030	DI6031AP	Parc Relais Cap Horizon	19,5 M€	100.000 €	1 M€	18,4 M€

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9 ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2015 relative à l'ouverture et la modification d'autorisations de programme ;

VU l'avis de la Commission Finances et Contrôle de Gestion en date du 24 novembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **APPROUVER** la création des autorisations de programme suivantes :

*** Parc Relais La Parade :**

Opération budgétaire	Opération nature	Libellé Opération	Montant AP	CP 2016	CP 2017	Reste à financer post 2017
6020	DI6021AP	Parc Relais La Parade	6 M€	250.000 €	300.000 €	5,45 M€

*** Parc Relais Cap Horizon :**

Opération budgétaire	Opération nature	Libellé Opération	Montant AP	CP 2016	CP 2017	Reste à financer post 2017
6030	DI6031AP	Parc Relais Cap Horizon	19,5 M€	100.000 €	1 M€	18,4 M€

OBJET : Ressources - Finances - Budget 2016 - Ouvertures, modifications et clôtures d'AP/CP sur le Budget Annexe des Transports Publics Urbains

Inscrits	92
Votants	87
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	87
Majorité absolue	44
Pour	87
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



17 DEC. 2015